

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

Le : 08 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

**À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Alexandra MOREAU ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Julien CHALANGEAS

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Elodie HAMELIN

Secrétaire de séance : Julien CHALANGEAS

DÉLIBÉRATION 2026-06-08-04- ADHÉSION POUR LA DURÉE DU MANDAT AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (CAUE)

Le Conseil municipal de la commune de Rilhac Rancon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne (CAUE87),

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des conseils et de l'accompagnement du CAUE87 en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'adhérer au CAUE87 pour la durée du mandat en cours ;
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle due au titre de cette adhésion, selon le barème fixé par le CAUE87 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion et à son renouvellement pendant la durée du mandat ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 26

Présents : 24

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au CAUE87 pour la durée du mandat en cours ;
- Approuve le versement de la cotisation annuelle due au titre de cette adhésion, selon le barème fixé par le CAUE87 ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion et à son renouvellement pendant la durée du mandat ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 09 juin 2026

Affiché / Notifié le 09 juin 2026

Certifié exécutoire le 09 juin 2026

Publiée le 09 juin 2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD

